Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 13 mars 2024 à 19 h à la salle de conférence située au 4e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-03-047 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier Appuyé par M. Paul Lavallière Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-03-048 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 13 mars 2024.

Il est proposé par M. Christian Brault Appuyé par Mme Mélanie Genesse Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Programme d'aide financière Faune en danger Autorisation de déposer une demande
- 4. Levée de la séance

ADOPTÉ

24-03-049 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FAUNE EN DANGER – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN HABITAT D'IMPORTANCE (ÉTANG DE REPRODUCTION ET PASSAGE À BATRACIEN)

ATTENDU que le Programme d'aide financière de la Fondation de la faune du Québec (Faune en danger) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets visant à aménager un habitat ou des infrastructures afin de réduire les impacts de certaines mesures sur les espèces en danger;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du document d'information du Programme d'aide financière de la Fondation de la faune du Québec (Faune en danger);

ATTENDU que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite procéder à l'aménagement d'un bassin de reproduction pour la Rainette faux-grillon de l'Ouest (RFGO) et à l'aménagement d'un passage permettant à la RFGO de traverser en toute sécurité la rue du Canal.

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 120 000 \$, plus taxes applicables, et que l'aide financière demandée au programme est de 90 000 \$, plus taxes nettes;

ATTENDU

que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande:

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière Appuyé par Mme Mélanie Genesse Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Yves Daoust, maire ainsi que madame Dany Michaud, directrice générale et greffièretrésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la Fondation de la faune du Québec

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE 24-03-050

Il est proposé par M. Jean-François Poirier Appuyé par M. Christian Brault Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 04.

ADOPTÉ Yves Daoust Dany Michaud Maire Directrice générale et Greffière-trésorière